



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ~~spéciale~~ du conseil municipal tenue le mercredi 8 février 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h05 et vérifie le forum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2017-02-017
6510

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

2017-02-018
6510

**TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE DE LA BERGE – EN FACE
87, 97 ET 101, RUE LABRIE**

CONSIDÉRANT l'état actuel de la berge face au 87, 97 et au 101, rue Labrie, suite aux grandes marées des 11 et 12 janvier dernier, la Municipalité désire intervenir immédiatement dans ces secteurs afin d'assurer la sécurité des usagers et d'éviter l'isolement des résidences dans le cas des résidences dans le cas de l'effondrement de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de stabilisation d'urgence de la berge face au 87, 97 et au 101, rue Labrie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour réaliser les travaux selon les directives de M. Yann Popars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Roland Munger inc. pour les travaux de stabilisation d'urgence de la berge en face du 87, 97 et 101, rue Labrie, au coût de 21 659,40 \$, plus taxes.

Les travaux seront réalisés dès la réception de l'autorisation du MDDELCC.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Le montant de la dépense devra être autorisé par le ministère de la Sécurité publique.

2017-02-019
6511

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'URGENCE – STABILISATION DE LA
BERGE EN FACE DU 87, 97 ET DU 101, RUE LABRIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes procédera aux travaux de stabilisation d'urgence de la berge en face du 87, 97 et du 101, rue Labrie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du Groupe-conseil TDA pour la surveillance des travaux du mois de décembre a pris moins de temps que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de ces travaux pourrait être réalisé à même le budget initial qui a été autorisé au mois de décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service du Groupe-conseil TDA pour la surveillance des travaux d'urgence de la berge en face du 87, 97 et du 101, rue Labrie, qui serait réalisé à même le coût de 5 700,00\$, plus taxes qui a été autorisé en décembre 2016.

Le montant de la dépense devra être autorisé par le ministère de la Sécurité publique.

2017-02-020
6511

**PROGRAMME D'AIDE – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration ont été exécutés sur la rue St-Laurent pour un montant total de 11 877,74 \$ en 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports, sur la rue Saint-Laurent dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Saint-Laurent, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

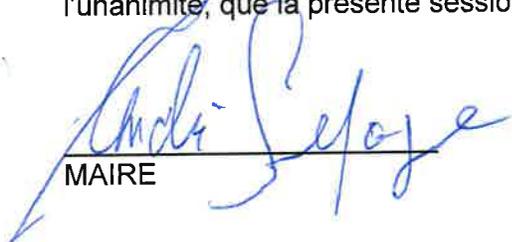
PÉRIODE DE QUESTION

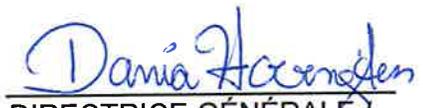
Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2017-02-021
6511

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 20.


MAIRE


DANIA HAXENDENS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.*

André Lepage
MAIRE